



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Stukely-Sud, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2021-2022-2023, a été déposé à mon bureau le 10 septembre 2020, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2021; (au plus tard le 30 avril 2021) :
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
-

MRC de Memphrémagog
455, rue MacDonald, Bureau 200
Magog, QC J1X 1M2

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 97-11 de la MRC de Memphrémagog et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Stukely-Sud, ce 10 septembre 2020.

Guylaine Lafleur
Secrétaire-trésorière adjointe